



REVUE DE PRESSE

Jeudi 08 février 2018



Dégustez des pesticides pour les bannir!

Organiser des «dégustations» de pesticides pour dénoncer leur présence dans un breuvage millénaire aussi symbolique que le vin: depuis 2015, c'est le projet mené par un chef cuisinier bio de Barjac dans le Gard et le biologiste Gilles-Eric Séralini.

Dans leur livre «*Le goût des pesticides dans le vin*», publié en janvier chez Actes Sud, le cuisinier et le scientifique détaillent le protocole en trois étapes auquel se sont soumis depuis 2015, plus de 70 professionnels de la gastronomie et du vin dont les grands chefs Marc Veyrat et Régis Marcon ou encore le réalisateur de «Mondovino» Jonathan Nossiter. Tous ont été invités à goûter des pesticides dilués dans de l'eau aux doses où ils ont été identifiés dans des vins non bio, y compris de grands crus.



«Ce n'était pas évident, il y a une forte résistance psychologique: quand on porte le verre aux lèvres, on a l'image des têtes de mort sur les bidons», témoigne Jérôme Douzelet.

«On se dit que c'est cinglé alors que quand on achète notre bouteille de vin ou notre sachet de thé rempli de résidus de pesticides, on ne se pose même pas la

question», ajoute-t-il. Le livre souligne, à l'instar de plusieurs études d'organisations de défense des consommateurs que la viticulture non bio, figure parmi les plus gros consommateurs de pesticides au monde et que les teneurs qu'on retrouve dans le vin non bio dépassent les seuils autorisés dans l'eau potable.

«Faire confiance à ses papilles»

«Cette expérience est à notre connaissance la première dans laquelle les humains ont été capables d'identifier les pesticides par le goût», commente le professeur Séralini.

Un «Petit guide» en fin d'ouvrage retrace le fruit de ces expériences qualifiées d'«actes surréalistes» par Jonathan Nossiter et détaille les sensations provo-

quées au nez et au palais par onze pesticides répandus dans les vins (boscalide, glyphosate, fenhexamide ou folpet...). (Photo AFP).

«Faire à nouveau confiance à nos papilles, c'est toute l'idée du livre», dit Jérôme Douzelet qui avoue vouloir «secouer le cocotier face au lobby des pesticides». L'ouvrage ne laisse pas indifférent parmi les viticulteurs dit «conventionnels». C'est «un coup de communication qui surfe sur la vague du marketing de la peur par rapport à notre alimentation», estime Delphine Fernandez, viticultrice et coprésidente des Jeunes agriculteurs du Gard, qui fait le parallèle avec les campagnes anti-vaccins. Actes Sud insiste sur le fait que les études du scientifique ont été depuis «republiées et confirmées» et qu'il a gagné sept procès en diffamation.

L'infographie

Les Français parmi les plus gros consommateurs de Nutella au monde

Le Nutella, c'est quoi ?



DANGER

L'Agence européenne de sécurité alimentaire a classé l'huile de palme comme potentiellement **cancérogène**

Apports nutritionnelles

530 Kcal pour 100 g

- Protéines 6,8 g
- Glucides 56 g
- Lipides 31 g



Sa consommation en quelques chiffres :



Chaque seconde, on mange **2,7 kilos** de Nutella, soit **230 tonnes** de Nutella et **1 million de pots** par jour en France.



Chaque année, il se consomme **84.000 tonnes** de Nutella dans l'Hexagone



3 familles sur 4 en consomment

4,6 milliards de tartines par an



1,7 milliard de chiffre d'affaires



- La grande majorité des installations sportives de Cognac sont en piteux état
- Une vétusté mise en exergue par les récentes pluies ■ Faute d'argent, on colmate.

Eau et pain sec pour les équipements sportifs



Au stand de tir de Cognac, la situation est alarmante. Une partie du plafond s'est effondrée dans un bureau, gorgée d'eau.

Photos G. B.

Ils sont dans un état catastrophique pour certains. C'est un vrai problème», confirme Romuald Carry, responsable de la commission sport à l'agglo de Grand Cognac et du service des sports de Cognac. Ils, ce sont les équipements sportifs de la Ville, ceux tombés sous la compétence de l'agglo, ceux des collèges et lycées également.

Pour la grande majorité dans un piteux état, leurs toitures en particulier comme leurs systèmes de chauffage. Les récents soucis de la piscine couverte en sont l'un des exemples. Outre l'eau qui tombait du toit dans le bassin, une pièce défectueuse sur la pompe de la chaudière a entraîné sa fermeture. Le temps d'en trouver une

identique. D'occasion, elles ne se font plus. Depuis, tout est rentré dans l'ordre, ou presque... Les douches sont juste tièdes. Et le personnel de la structure de croiser les doigts très fort, pour qu'elle tienne jusqu'à l'ouverture de l'X'eau en avril.

Le centre du tennis club de Cognac, à Saint-Brice, a dû lui annuler un tournoi rassemblant des jeunes de toute la France fin janvier. Toiture passoire, terrains intérieurs inondés.

On colmate au... silicone

Le constat n'est pas nouveau. Mais les fortes pluies qui se sont déversées ces dernières semaines ont relancé le sujet, sur la table lors du séminaire des élus communautaires ce week-end à Cherves-Richemont, sur les transferts

”

On essaie de maintenir un état décent, mais c'est décourageant. C'est problématique pour la sécurité comme pour le développement du club.

de compétence notamment. Elles ont surtout mis en exergue un état de vétusté très avancé, lequel pose des problèmes de sécurité pour les pratiquants. En témoigne ce plafond en Placoplatre qui s'est effondré la semaine dernière dans les bureaux d'un club de tir de Cognac d'un autre âge. Murs et toiture infiltrés d'eau, moisissures, parois fissurées, humidité et auréoles à tous les étages...

«On est en urgence», souligne Dominique Aupetre, la secrétaire de cette section forte de 140 adhérents, dont une trentaine d'enfants. «On essaie tant bien que mal de maintenir un état décent, mais c'est décourageant à force. Notre grande salle a été refaite il y a un an, il y a déjà des auréoles de partout. Quant au chauffage, ce n'est pas ça non plus, déplore-t-elle. On espère que ça va changer. C'est problématique pour la sécurité car plus rien n'est aux normes, comme ça l'est aussi

pour le développement du club.» La salle du tennis de table, place de la Salle-Verte, comme le dojo voisin, n'ont pas été épargnés non plus par les précipitations, à une moindre échelle. Les services techniques de la Ville avaient réparé les chéneaux il y a peu. Au regard des dégâts, ils vont être à nouveau sollicités comme ceux de l'agglo pour parer au plus pressé. «Colmater les brèches des toitures», indique Romuald Carry. À grands coups de... silicone.

«On en paye le prix»

«On n'a pas d'autres solutions, faute de moyens. Ces installations, vieilles d'un demi-siècle pour la plupart, ont été oubliées par nos prédécesseurs. On en paye le prix aujourd'hui, même si on a fait des choses depuis pour les conserver en état. C'est la même chose pour nos bâtiments communaux.»

Et de rappeler: «Quand on est arrivé aux affaires de la Ville en 2008, on avait fait réaliser un audit des installations. Bilan: 10 à 12 millions d'euros pour les remettre d'aplomb, toiture et chauffage, on n'avait pas les moyens. Depuis, on retouche et on colmate sans cesse.» À la bonne franquette, dans l'espoir de voir un jour pleuvoir les euros du côté de l'agglo si elle vient à prendre la main sur ces équipements. Un doux rêve, vu l'état de ses finances.

«C'est insoluble pour le moment», reconnaît-il. «Normal, tout l'argent est passé dans l'X'eau. Un comble!», fustige en aparté un président de club. L'eau, toujours, cause de tous les maux.



Au tennis club, la toiture n'est plus étanche. Les courts intérieurs en portent les stigmates, garnis d'auréoles.

Urgent: cyclotouristes cherchent 2.000 bénévoles

C'est le dossier urgent pour l'équipe qui organise la semaine fédérale internationale de cyclotourisme à Cognac. Qui aura lieu en août 2019.



Bernard Goyon et Bernard Chappuis dévoilent le visuel de la 81^e Semaine fédérale Internationale de cyclotourisme.

Photo J. P.

Julie PASQUIER
j.pasquier@charentelibre.fr

Elle n'aura lieu que dans un an et demi à Cognac. Et pourtant, les organisateurs de la 81^e semaine fédérale internationale de cyclotourisme sont déjà au taquet. Ils lancent un appel à bénévoles. Pas pour dix, ni pour cent... mais pour 2.000. Colossal, mais nécessaire pour encadrer un événement qui risque d'attirer jusqu'à 15.000 passionnés de vélo sur le territoire, du 4 au 11 août 2019.

«C'est le dossier urgent, confirme Bernard Chappuis. Il nous faudra des gens pour servir les 1.200 repas chaque soir sur le village fédéral à l'Espace 3000. Il nous en faudra en journée, sur les ravitaillements, sur les points d'accueil le midi, pour assurer la sécurité et l'orientation sur les circuits.» Une armada de béné-

voles que l'équipe espère puiser dans les clubs de cyclotourisme de Charente et de Charente-Maritime. Mais pas que.

«Nous allons envoyer des courriers à toutes les associations des deux départements, précise le président Bernard Goyon. Et nous faisons aussi appel à tous les gens disponibles qui auraient envie de participer à la grande fête (1).»

De l'hébergement autour de Cognac

Dès aujourd'hui, les organisateurs recherchent aussi des volontaires pour héberger les cyclotouristes. «Nous avons déjà sollicité des gîtes. Les hôtels seront débordés. Nous aurons de l'hébergement collectif dans les collèges et les lycées, un camping pour accueillir 6.000 personnes à Châteaubernard...» Mais ce ne sera pas suffisant, ju-

gent les organisateurs. «Si des gens disposent d'un appartement, d'un studio, d'une chambre, ça nous intéresse», poursuit Bernard Chappuis, qui précise qu'il faut que ce soit dans un rayon de 25 km autour de Cognac. «Et que ça ne coûte pas plus de 1.000 euros la semaine.»

En parallèle, l'équipe poursuit son travail: recherche de partenaires, finalisation des circuits de VTT, rédaction d'un journal à distribuer lors de la semaine fédérale organisée cet été à Épinal.

Une page Facebook devrait naître dans les semaines à venir pour suivre toutes les infos liées à l'événement. «On ne fait pas ça pour nous, conclut Bernard Goyon. Mais pour la région, les producteurs, les commerçants... Parce qu'on aime les Charentes.»

(1) Contact: sf2019.benevoles@gmail.com

(2) Contact: sf2019.hebergement@gmail.com

Châteaubernard: Josette Sureau, une oreille attentive

Après 50 ans au service des Castelbernardins, elle souhaite prendre un peu de temps pour elle. Et pour coucher sur le papier ses histoires.

Une médaille de la Ville pour récompenser cinquante années de vie associative. C'était bien la moindre des choses pour Josette Sureau. Installés à Châteaubernard depuis 1972, elle et son mari Jean-Pierre sont arrivés en Charente une dizaine d'années plus tôt, lui travaillant à Saint-Gobain, elle mère au foyer élevant leurs cinq enfants. L'accroissement de population lié à l'ouverture de la verrerie a rendu bien petite la chapelle du bourg et la nécessité de construire une nouvelle église s'est vite imposée. Aidée par l'évêché, Josette Sureau crée l'Association d'éducation populaire (AEP) qui va mettre en œuvre ce projet. Un projet qui aboutit en 1966, avec la première messe de Noël à la chapelle Sainte-Thérèse de la Combe-des-Dames. Pour la financer et rembourser le



Josette Sureau accompagne les familles **endeuillées: «Une tâche difficile, mais** **tellement riche de rencontres».** Photo CL

prêt consenti par le diocèse, il a fallu organiser de nombreuses ma-

nifestations, et encore pour la faire vivre jusqu'à sa fermeture en 2016. Au service de la paroisse, Josette Sureau a fait le catéchisme aux enfants des écoles primaires ou du collège, animé la chorale, et pour pallier le manque de célébrants, c'est elle qui accompagne les familles endeuillées lors des obsèques religieuses à Châteaubernard. *«Une tâche difficile, mais tellement riche de rencontres.»* Durant toutes ces années, Josette Sureau s'est aussi investie au comité des fêtes, au comité de jumelage, à Châteaubernard humanitaire. Aujourd'hui, elle souhaite se reposer, se remettre à la peinture et à la sculpture, et enfin, pouvoir coucher sur le papier toutes ces histoires familiales qu'elle voudrait transmettre à ses enfants et petits-enfants.

Pierre NAU

Courbillac et Mareuil: les défenseurs de l'école montent au créneau

Une pétition vient d'être lancée par les parents d'élèves et les deux municipalités. Objectif: contrer le projet de l'Éducation nationale de fermer une classe sur les six du RPI actuel.

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Une pétition en ligne lancée par les représentants des parents d'élèves sur le site Mes Opinions (1), complétée par d'autres, mise à disposition dans les mairies de Mareuil et Courbillac. L'annonce du projet de fermeture d'une classe au sein du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Mareuil - Courbillac (lire CL de lundi) provoque une levée de boucliers dans les deux communes du Rouillacais.

”

On va se réunir avec les élus de Mareuil pour voir quelle action entreprendre pour éviter cette fermeture.

«Je ne décolère pas, lance Claudine Rodet, maire de Mareuil et vice-présidente du syndicat intercommunal à vocations scolaire (Sivos), qui proposera une délibération contre la fermeture d'une classe lors du conseil municipal, demain vendredi. Le soir même où le conseil départemental de l'Éducation nationale doit entériner la carte scolaire 2018, un conseil repoussé exceptionnellement cette fin de semaine (lire CL de mercredi). 130 élèves, c'est le seuil de fermeture fixé par l'Éducation nationale, alors que l'effectif prévu aujourd'hui à la rentrée prochaine est de 119 élèves: 64 enfants à Mareuil,



Des classes surchargées, avec des triples niveaux, c'est la crainte des élus et des parents d'élèves, inquiets notamment des conditions d'accueil pour les petits de moins de 3 ans.

Repro CL

essentiellement des maternelles, et 55 à Courbillac qui regroupe les primaires. Soit un peu moins que les 127 enfants qui ont fait leur rentrée en septembre dernier.

«On est en train de sacrifier les maternelles au nom de l'économie», dénonce Claudine Rodet, en pointant «une très petite section d'enfants de moins de 3 ans que l'Éducation nationale n'a jamais voulu labelliser.»

Un investissement vieux de quatre ans pour les enseignants et les municipalités. «De vrais projets passerelles ont été mis en place avec les acteurs de la toute petite enfance du Rouillacais, détaille Catherine Gary, élue à Mareuil et représentante des parents d'élèves. Avec des résultats très positifs pour les enfants, une meilleure adaptation et une scolarité adaptée aux besoins de chacun.»

Trois classes à Mareuil, autant à Courbillac, dont certaines à doubles niveaux. C'est la situation aujourd'hui. «Mais demain, si une

classe est supprimée, on aura des classes surchargées à triples niveaux, reprend Catherine Gary, qui vient d'écrire à la directrice académique des services de l'Éducation nationale. Accueillir des enfants de 2 ans dans ces conditions est aberrant.» D'autant plus dans le contexte d'une école située en zone de revitalisation rurale.

19 élèves de CM2 sur le départ

«La population fréquentant nos écoles est issue d'une classe sociale assez modeste, avec une forte proportion d'emplois agricoles. Nous avons besoin, afin de préserver la réussite scolaire du plus grand nombre, d'un service d'enseignement publique de qualité qui puisse aider à corriger l'impact des inégalités sociales». Un effectif qui compte aussi les enfants de Plaizac et Sonneville, rattachés au RPI Mareuil - Courbillac jusqu'en 2020, malgré la

fusion de ces deux communes avec Rouillac l'an dernier.

«Le départ des 19 élèves en CM2 cette année n'est pas compensé pour l'instant par autant d'arrivées, mais on a toujours eu un gros turnover dans nos écoles, avoue Bernard Gillois, le président du Sivos, qui dénonce une logique purement comptable. La vie ne se résume pas à des statistiques et des camemberts. On est ici à proximité du CAT [centre d'aide par le travail, NDLR] La Merci, avec des familles dont les enfants ont des difficultés. Ils ont besoin d'auxiliaires de vie scolaire et d'attention.»

«On va se réunir avec les élus de Mareuil pour voir quelle action entreprendre pour éviter cette fermeture» prévient Gilles Ripoché, le maire de Courbillac, alors que la pétition en ligne comptait une trentaine de signatures hier en fin d'après-midi.

(1) www.mesopinions.com

82 % des familles locales pour la semaine à quatre jours et demi



Parents, enseignants et élus considèrent en majorité que la semaine de quatre jours et demi doit perdurer à l'école de Saint-Laurent.

Photo CL

Comme dans de nombreuses écoles, une consultation a été organisée à Saint-Laurent dans le but de connaître l'avis des parents sur les rythmes scolaires à adopter pour l'année prochaine. Soit conserver la semaine d'enseignement répartie sur quatre jours et demi, soit adopter la semaine de quatre jours.

En effet alors qu'en 2013, le gouvernement avait décidé que la semaine du temps passé à l'école serait étalée sur quatre jours et demi, l'actuel gouvernement propose le choix d'adopter soit la semaine de quatre jours, soit le maintien du statut antérieur. À cela s'ajoute l'interrogation de savoir qui financera le coût des temps d'activités périscolaires (TAP) jusqu'alors prises en charge par l'agglomération de Grand Cognac, qui arrête sa participation.

Pour le confort de l'élève, un examen collégial, parents, enseignants, élus a considéré que la semaine de quatre jours et demi devait perdu-

rer. L'enseignement des matières fondamentales le matin, un moment favorable à la compréhension et à la mémorisation chez un enfant plus reposé et concentré, porte mieux ses fruits. Il est complété l'après-midi par des activités périscolaires orientées vers l'éveil, la découverte et la vie en société.

Question: qui portera la charge financière des dites activités périscolaires et qui les enseignera?

Les enseignants proposent d'assurer cet enseignement complémentaire et la commission des finances communales a donné à l'unanimité un accord de principe sur la prise en charge des frais.

Le dépouillement mardi de la consultation auprès des 35 familles invitées à se prononcer, a donné le résultat suivant: 29 pour la continuité de la semaine à quatre jours et demi, soit 82 % des suffrages exprimés. Le conseil municipal se prononcera bientôt avant transmission à l'Éducation nationale.

Linky coûteux et inutile pour l'utilisateur

■ Le compteur intelligent d'Enedis, filiale d'EDF, est étrillé dans le rapport annuel de la Cour des comptes ■ «Les gains qu'il peut apporter aux consommateurs sont insuffisants.»

Dans leur rapport annuel, les magistrats de la Cour des comptes consacrent un chapitre aux compteurs électriques communicants Linky: «Tirer pour les consommateurs tous les bénéfices d'un investissement coûteux.» Avec ces appareils, la consommation est mesurée et transmise directement jusqu'au fournisseur d'électricité, permettant une facturation plus précise et ne nécessitant plus le passage d'un technicien pour relever le compteur.

Un coût total de 5,7 milliards d'euros

Le déploiement des compteurs communicants coûte au total près de 5,7 milliards d'euros, dont 5,4 milliards pour le Linky d'Enedis. Le reste concerne les entreprises locales de distribution implantées sur 5% du territoire.

«Les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants. Ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé», critique la Cour des comptes. Plus spécifiquement, elle juge qu'il faut améliorer «les moyens mis en place pour permettre à l'utilisateur de connaître sa consommation détaillée, préalable à toute action de maîtrise de la demande d'énergie».

Or le compteur ne fournit directement que très peu d'informations et seuls les ménages précaires peuvent bénéficier d'un affichage déporté dans le lieu de vie sans surcoût, leur permettant de suivre leur consommation, et donc de l'optimiser. La Cour réclame donc «que l'État pilote effectivement les actions permettant de valoriser les contributions de Linky à la maîtrise de la demande d'énergie, en commençant par une meilleure information des usagers sur leur consommation».

«Les conditions de rémunération d'Enedis sont généreuses et devraient être revues.»

Alors que le Linky suscite des inquiétudes sur l'exposition aux champs électromagnétiques et la vie privée, la Cour égratigne «le caractère tardif de l'étude, s'agissant des questions d'ordre sanitaire, ou le déficit de communication, s'agissant des questions de protection de données».

Ils en profitent par ailleurs pour souligner que «les conditions de rémunération d'Enedis sont généreuses et devraient être revues».

Le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité profite en effet à

la fois d'un «différé tarifaire», qui permet de ne faire contribuer les clients aux coûts de déploiement que lorsque les bénéfices du Linky se feront sentir, et d'incitations financières généreuses à respecter les coûts et délais. Dans les deux cas, les magistrats critiquent ces «rémunérations avantageuses».

Enedis a réagi hier en assurant «que la rémunération du projet Linky est à la hauteur des risques de ce projet ambitieux». La Commission de régulation de l'Énergie (CRE) a aussi défendu un projet «largement bénéficiaire» à l'échelle du pays et justifié les mécanismes critiqués par la Cour des comptes, notamment le «différé tarifaire». Ce dispositif prévoit en effet qu'Enedis avance les dépenses d'installation du système jusqu'en 2021, quand le déploiement sera achevé. Cette avance consentie par l'entreprise est rémunérée par un taux d'intérêt avantageux.



Enedis veut avoir installé 3,4 millions de ces nouveaux compteurs intelligents à la fin 2021. Photo AFP

Les autres points épinglés par la Cour des comptes

Outre les compteurs Linky, d'autres exemples de mauvaise gestion de l'argent public ont été identifiés cette année par les magistrats financiers.

■ **Piscines publiques.** Avec un coût moyen de construction de 25M€, des coûts d'exploitation élevés et des recettes amoindries par l'exercice de missions de service publics, les piscines publiques plombent les comptes des municipalités, selon la Cour. Les collectivités doivent «réduire le montant de leur prise en charge» et transférer la gestion de leur piscine aux intercommunalités.

■ **Sécurité privée.** «Peu fiables», «marqué par une qualité de service

aléatoire» et caractérisé par «d'importantes fragilités économiques et sociales»: le secteur des entreprises privées de sécurité est sérieusement épinglé par les magistrats financiers. Elle étrille également l'autorité de régulation du secteur, le conseil national des activités privées de sécurité (Cnaps), dont les résultats «ne sont pas à la hauteur des attentes», ce qui conduit à l'embauche de personnes au casier judiciaire parfois très chargé.

■ **Remises fiscales.** La gestion des remises et des transactions fiscales, qui permettent à l'administration de procéder à des réductions d'impôts, est aujourd'hui «loin d'être satisfaisante», juge la Cour, qui fait état

d'une grande hétérogénéité de traitement pour des affaires similaires.

■ **Hôpitaux publics.** Un tiers des établissements publics de santé étaient «en situation d'endettement excessif» en 2015 (319 contre 335 en 2012), parmi lesquels les centres hospitaliers de Lyon, Marseille et Nice. La Cour appelle à «encadrer plus rigoureusement» les projets d'investissement hospitalier.

■ **Emprunts toxiques.** La sortie des emprunts à risque contractés par les collectivités locales dans les années 2000 a été réalisée avec succès, mais avec un coût élevé pour les finances publiques, évalué par la Cour à trois

milliards d'euros. L'État «n'a pas pris la mesure des risques encourus lors de l'apparition de ces emprunts», regrette le rapport.

■ **Stations de ski.** La Cour alerte sur la «vulnérabilité croissante» des stations de ski des Alpes du nord face au réchauffement climatique et les réponses inadéquates de leurs gestionnaires. Politiques tarifaires «mal maîtrisées», investissements «privilegiant le court terme»: le modèle de développement a «atteint ses limites», dans un contexte financier parfois difficile, souligne la haute juridiction, qui conseille aux stations de basse altitude de se rapprocher des grandes agglomérations voisines.

Un nouveau label «zéro résidu de pesticides»

Le collectif Nouveaux Champs créé le 24 janvier par sept gros maraîchers et arboriculteurs français de différentes régions de France a annoncé hier la création d'un label garantissant «zéro résidu de pesticides» sur leurs fruits et légumes. Le logo tout rond, blanc sur fond vert, va être apposé sur les produits répondant aux critères d'un cahier des charges contrôlé et vérifié de façon indépendante, a indiqué Gilles Bertrandias, président du collectif. Le concept «zéro résidu de pesticides» est différent du bio: les fruits et légumes ont le droit de pousser sur des substrats nutritifs qui sont interdits en agriculture bio, laquelle n'admet que les cultures en pleine terre. Les fertilisants minéraux et les produits de bio-contrôle sont autorisés. Mais tous les produits chimiques de synthèse sont interdits, comme le glyphosate, ou les produits néonicotinoïdes tueurs d'abeilles.



Temps sec.

Le temps reste assez frais, sous un ciel passagèrement nuageux, avec de belles éclaircies temporaires. Le vent est généralement faible de Nord à Nord-Est.

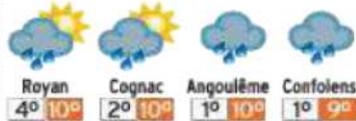
Vendredi



Samedi



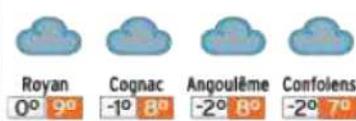
Dimanche



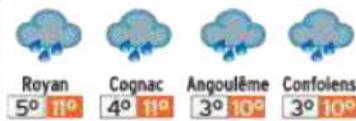
Lundi



Mardi



Mercredi



Vaccinations : une politique jusqu'ici illisible

COUR DES COMPTES Dans son rapport public annuel, la juridiction revient sur les défaillances passées de la politique de vaccination qui ont contribué à installer la défiance

DOMINIQUE RICHARD
d.richard@sudouest.fr

Le rapport annuel de la Cour des comptes a été bouclé avant que les autorités sanitaires de Nouvelle-Aquitaine ne tirent le signal d'alarme sur le retour préoccupant de la rougeole. La résurgence de la maladie observée depuis quelques semaines dans la région aurait pu illustrer le constat de la juridiction financière sur les défaillances des politiques publiques de vaccination. L'Europe est certes le continent où la confiance dans les vaccins est la plus fragile. Mais c'est en France, pays qui fut avec Pasteur pionnier en ce domaine, que l'adhésion connaît la plus forte érosion.

Disparités

Pour la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, les trois vaccinations de puis longtemps obligatoires, il n'y a pas péril en la demeure. Le taux de couverture (97 %) reste élevé. En revanche, pour de nombreuses autres pathologies, il apparaît notablement insuffisant, inférieur à 90 %

pour l'hépatite B, à 80 % pour la rougeole-oreillons-rubéole, à 75 % pour la méningite et à 25 % pour le papillomavirus chez les jeunes femmes et les adolescentes alors que cet agent infectieux est à l'origine de la majorité des cancers de l'utérus.

« Ces lacunes dans la couverture vaccinale peuvent être à l'origine de réémergences épidémiques » souligne la

Lorsqu'ils sont sondés, les Français disent accorder davantage de crédit à l'homéopathie qu'aux vaccins.

reémergences épidémiques » souligne la Cour des comptes en alignant quelques chiffres. 29 décès entre 2011 et 2016 parmi des sujets non vaccinés touchés par des infections invasives à méningocoque C, 24 000 cas de rougeole dont 10 mortels entre 2008 et 2016 et plus de 2 000 cas d'hépatite B lors de la dernière décennie.

Lorsqu'ils sont sondés, les Français disent accorder davantage de crédit à l'homéopathie qu'aux vaccins. Le décrochage de l'opinion

n'est pas massif, 75 % de la population reste favorable aux vaccins mais il progresse sans que l'on puisse expliquer les raisons de certaines disparités territoriales. Un taux de couverture de 84 % contre la méningite dans le Finistère mais de 34,6 seulement dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Polémiques permanentes

Les crises sanitaires à répétition (sang contaminé, hormone de croissance, vache folle), la gestion calamiteuse de certaines campagnes de vaccination comme celle du H1N1 ont marqué les esprits. La controverse plus récente sur l'impact des adjuvants associés aux vaccins pour activer la réponse immunitaire laisse aussi des traces y compris dans le corps médical.

Près d'un tiers des disciples d'Hippocrate est convaincu de l'existence d'effets secondaires et manifeste des réticences lorsqu'il s'agit de convaincre leurs patients de se protéger.

Fixé par le ministère de la Santé, le calendrier vaccinal était devenu au fil des années illisible. « La coexis-



La ministre de la Santé Agnès Buzyn a élargi le champ de la vaccination obligatoire à 11 vaccins, une mesure saluée par la Cour des comptes. PHOTO ALAN JOCARD/AFP

tence en France de vaccinations obligatoires et de vaccinations recommandées ne correspond à aucune réalité épidémiologique », déplore la Cour des Comptes en relevant que cette cohabitation a eu pour effet de gommer l'intérêt de certaines vaccinations, d'alimenter des polémiques permanentes et surtout de

brouiller l'information du public. À tel point qu'en 2016, 2 300 justiciables ont saisi le Conseil d'État pour obtenir la mise à disposition des trois vaccins obligatoires sans combinaison avec les autres. Ce qui a finalement conduit au mois de janvier le gouvernement à élargir le champ de la vaccination imposée

Linky : une bonne affaire pour Enedis

ÉNERGIE À ce stade, la mise en place du compteur communicant profite trop à la filiale d'EDF et pas assez aux consommateurs, selon la Cour des comptes

Le rapport annuel n'incitera sans doute pas les opposants au compteur communicant Linky à désarmer. Si la Cour des comptes ne conteste pas le bien-fondé du déploiement des nouveaux compteurs en tant que tels, elle égrille une grande partie du dispositif mis en place par l'État et la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

En premier lieu, en refaisant les comptes, les sages de la rue Cambon relèvent qu'à ce stade, le premier bénéficiaire de la mise en place des 35 millions de compteurs pourrait être Enedis avant le consommateur.

En cause des conditions très avantageuses obtenues par la filiale d'EDF. La Cour chiffre à 5,7 milliards le coût de la mise en place des compteurs. Cette somme est en grande partie avancée par Enedis jusqu'en 2021, lorsque s'appliquera le tarif

différé. À partir de cette date, le consommateur commencera à rembourser cet investissement. Mais Enedis, appliquera un taux d'intérêt de 4,6 % sur la somme avancée. Un taux bien supérieur au taux auquel emprunte Enedis lui-même pour financer le projet. Enedis devrait au final réaliser une marge conséquente. Soit, selon la Cour, un surcoût de 506 millions d'euros à la charge de l'utilisateur.

Gains insuffisants pour l'utilisateur

De plus, la Cour note qu'Enedis bénéficiera de clauses incitatives particulièrement avantageuses en cas de réussite du projet soit 10 % de la valeur nette des actifs. En revanche, en cas de retards, les pénalités seraient peu dissuasives et ne deviendraient réellement contraignantes qu'en cas de « grand retard ». La Cour préconise

donc de « revoir les conditions de rémunération d'Enedis ».

Ce qui a peu de chance d'aboutir, selon le CRE qui pointe notamment le risque « d'instabilité juridique » que ferait peser cette révision. La Commission, tout comme la société estimant pour leur part que le rapport « néglige » les bénéfices apportés par les compteurs et que ceux-ci doivent être appréciés « à l'échelle du pays ».

Mais la Cour juge « encore insuffisants » les gains que Linky peut apporter aux consommateurs, rappelant que « ce sont pourtant eux qui justifient l'importance de l'investissement réalisé ». En cause, la difficulté, dans l'état du dispositif, pour les consommateurs à accéder à leur consommation détaillée d'électricité. Or ce point est considéré comme un préalable pour toute action de



La Cour des comptes juge « encore insuffisants » les bénéfices apportés par Linky au consommateur. PHOTO THIERRY DAVID/SUDOUEST

maîtrise de demande d'énergie. La Cour des comptes ne reprend pas les principaux arguments des opposants qui redoutent des effets sanitaires liés aux ondes (une crainte contredite par les études, rappelle le rapport) et le risque de dérive dans l'utilisation des données per-

sonnelles fournies par le compteur. Mais elle tacle le pilotage du programme : études sanitaires tardives, et mal mises en valeur, tout comme les dispositifs de la Cnil censés assurer la protection des données personnelles.

Yann Saint-Semin

La Région lance un cluster « croissance bleue »

INITIATIVE Son président, Alain Rousset, souhaite structurer et développer un écosystème autour de l'économie de la mer. Objectif : profiter de l'essor d'un secteur aux multiples débouchés, qui devrait voir son activité doubler dans les quinze ans à venir



Actuellement, 51 000 emplois sont déjà liés à la mer en Nouvelle-Aquitaine. ARO-HVES/L.T.

Mardi, pas moins de 300 personnes (institutionnels, acteurs économiques et chercheurs) étaient réunies lors de la journée de lancement du cluster régional « croissance bleue » – le premier du genre en France – à l'hôtel de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Bordeaux.

Car l'océan recèle des richesses encore non exploitées. Le potentiel est immense. « La mer est un atout majeur pour le développement de notre région. Dans des domaines aussi variés que les ressources halieutiques, l'aquaculture, le transport maritime, la construction navale, l'énergie, ou encore l'utilisation des bioressources marines », a mis en

avant Alain Rousset, le président du Conseil régional, qui en a fait une priorité.

50 000 emplois créés ?

Aujourd'hui, déjà 51 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine sont liés à la mer. Mais, en 2030, ce pourrait être deux fois plus. Surtout, que le territoire ne manque pas d'atouts en la matière : 720 km de côtes, premier port de plaisance français grâce à La Rochelle, région touristique la plus importante de la façade atlantique, premier centre français de production d'huitres... « L'économie maritime devrait doubler dans les quinze prochaines années, selon une étude pu-

blée en 2017 sur le sujet par l'OCDE », indique Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du cluster maritime français. L'aquaculture marine et l'éolien offshore devraient être particulièrement dynamiques.

À l'échelle de la France, 500 000 emplois devraient être créés. Ce qui posera aussi des enjeux en termes de formation.

Pour anticiper ces mutations économiques mais aussi environnementales des activités liées à la mer, la Région, qui souhaite être identifiée au niveau international sur ces thématiques, entend établir une feuille de route stratégique dans les dix-huit mois. Avec l'ambition de

porter une « vision transversale », insiste Anne-Laure Bedu, conseillère régionale déléguée au transfert, à l'innovation et à l'accélération.

Les acteurs du secteur, répartis dans onze filières, et des personnalités, comme le navigateur Yves Parlier, seront mobilisés régulièrement à travers des groupes de travail. « C'est un défi économique, mais aussi éthique au regard de la nécessité de préserver l'environnement », souligne Alain Rousset.

En ce sens, une grande charte éthique va être édictée comme préalable à la feuille de route stratégique du cluster.

Nicolas César

Moins de PV et plaintes reçues en 2017 en Charente

Les chiffres 2017 de la justice pénale en Charente

Au parquet

	2016	2017
Taux de réponse pénale ⁽¹⁾	97 %	93,1 %
PV et plaintes reçues	26 296	21 053
Affaires poursuivables	5 814	5 413
Affaires poursuivies	3 248	3 043



Au tribunal correctionnel

	2016	2017
Décisions rendues par le tribunal correctionnel	1 405	1 482
Plaider-coupable (CRPC ⁽²⁾)	361	387



Au cabinet d'instruction

	2016	2017
Nombre d'informations judiciaires ouvertes	75	67
Nombre d'informations judiciaires terminées	54	83
Nombre de dossiers en cours	158	130



À la cour d'assises

	2016	2017
Nombre de décisions rendues en première instance		13
En appel		4

⁽¹⁾Ce taux mesure la part des affaires «poursuivables» ayant fait l'objet soit d'une poursuite, soit d'une mesure alternative (y compris la composition pénale)

⁽²⁾Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité : appelée aussi plaider-coupable, cette procédure permet d'éviter un procès à une personne qui reconnaît les faits qui lui sont reprochés. Cette procédure est proposée par le procureur de la République.

Territoires Charente agite les élus

ANGOULÊME

La majorité s'en est pris à Philippe Lavaud et à la gestion de Territoires Charente

Trente-deux délibérations figuraient à l'ordre du jour du conseil municipal d'Angoulême, mardi. Et en préambule, un point d'information a été fait sur le rapport accablant de la Chambre régionale des comptes (CRC) concernant la SAEML Territoires Charentes. Face aux élus, c'est l'actuel directeur, Philippe Maylin, qui s'y est collé, évoquant les dysfonctionnements de gestion pointés par la CRC (« Sud Ouest » du 18 janvier) entre 2012 et 2015. Un exposé qui a suscité un débat houleux, en l'absence de Philippe Lavaud, ancien maire d'Angoulême et président de Territoires Charente. Premier à lancer les hostilités, Vincent You s'offusque du salaire de l'ancien directeur Bernard Alloir, d'environ 12 500 euros mensuels. Philippe Lavaud ne trouve-t-il pas ce salaire « mirobolant », s'interroge l'adjoint au maire. « Une façon de s'agenouiller devant le pouvoir de l'argent roi », réagit Vincent You qui a



Vincent You espère une suite en justice. PHOTO ARCHIVES ANNE LACAUD

également évoqué « des frais de déplacement de 30 000 euros par an de l'ancien directeur et des notes de restaurant à la Ribaudière ».

« De l'abus de confiance »

Philippe Lavaud absent, c'est son collègue de l'opposition, Jean-Paul Pain, qui a lu son intervention. « La gestion, le fonctionnement et les pratiques de la société ont toujours été conformes aux règles qui s'appliquent aux sociétés anonymes d'économie mixte », indique-t-il. Il ajoute que « les objectifs assignés ont été parfaite-

ment atteints puisque, d'un chiffre d'affaires net de 512 798 euros en 2004, nous sommes arrivés à 11 846 715 euros net sur l'exercice 2013. » Après cette lecture, Jean-Paul Pain allait devoir affronter la tempête. « Ce que je viens d'entendre est scandaleux », réagit Jean-Philippe Pouset, qui parle de Territoires Charente comme d'« une arme de destruction massive de nos cœurs de ville avec la complicité du maire de l'époque. Vous voulez nous faire avaler un boa de 12 500 euros comme une couleuvre. »

Pour l'adjoint à la sécurité publique, Joël Guitton, ces pratiques s'apparentent « à de l'abus de confiance. C'est de la cavalerie ! » Vincent You en remet une couche : « L'argent a forcément servi à des intérêts privés qui n'avaient rien à voir avec l'objet social de cette société. »

« Cet outil au service du territoire a été dévoyé. Vous vous obstinez à défendre l'indéfendable », ajoute Xavier Bonnefont. Le maire envisage de saisir les parlementaires « pour réfléchir avec le législateur afin de corriger ce genre de dérives. » Vincent You, comme d'autres élus, espère quant à lui « une suite en justice ».

Antoine Beneytou

Ça se bouscule déjà pour les municipales



LE PIÉTON

POLITIQUE

L'élection pourrait générer un nombre inédit de candidatures

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Lointaine, l'élection municipale de 2020 ? Certes, mais ce genre de course de fond se prépare très en amont. Le maire, Michel Gourinchas, et son directeur de cabinet, Jonathan Muñoz, ont déjà commencé à aller au contact de la population. Lequel conduira la liste de la majorité sortante ? C'est l'un des mystères d'un scrutin qui s'annonce plus disputé que jamais.

1 Michel Gourinchas s'amuse à semer le trouble

Il l'a dit et répété. Au terme de ses deux mandats de maire de Cognac, Michel Gourinchas raccrochera. La crise à l'Agglomération, qui l'a amené à démissionner de la présidence de Grand-Cognac, lui aurait-elle redonné l'envie d'en découdre ? Certains l'imaginent repartir en 2020, affirme-t-il, ce qui n'est pas pour lui déplaire. « Je sais qu'il en existe même qui s'en inquiètent. Dois-je en lever l'inquiétude ? », avait-il glissé lors de ses vœux. Le trouble est semé. Michel Gourinchas se garde de le lever, ravi de voir ses adversaires « s'énerver ». Cela ne facilite pas le travail de Jonathan Muñoz pour passer au premier plan. À moins que le maire n'entretienne le flou artistique pour lui éviter de prendre trop tôt la pression ? On s'y prend...

2 Jonathan Muñoz redoute l'étiquette de « dauphin »

Au soir des législatives, en juin dernier, Jonathan Muñoz se projetait dans la bataille des municipales. Il a confirmé son intention dans « Charente Libre », conditionnant sa candidature à trois paramètres : « Que le maire ne reparte pas, qu'il y ait un débat dans l'équipe pour voir s'il y a d'autres candidatures et, le plus important, que les impôts n'augmentent pas d'ici l'élection. » L'actuel directeur de cabinet est prêt à défendre le bilan « en s'appuyant sur le « socle » des deux derniers mandats. Mais il ne veut pas rester enfermé dans l'image du « dauphin ». Un ticket avec le maire sortant, celui-ci lui laissant la place en cours de mandat, ne lui convient pas. L'équipe sera très largement renouvelée, il veut puiser dans la société civile et bâtir un projet avec une vision « sur quinze ou vingt ans ».

3 Jean-Hubert Lelièvre a hâte, Émilie Richaud se tâte

Il est chaud bouillant, Jean-Hubert Lelièvre ! Son mandat de conseiller départemental de Cognac 1, décro-



Jonathan Muñoz (en arrière-plan) va-t-il devoir rester dans l'ombre du maire, Michel Gourinchas ? Celui-ci entretient le trouble. ARCHIVES PH.M.

ché en 2015 au détriment de Robert Richard, lui a donné la visibilité qui lui manquait. Ces derniers temps, il se montre autant qu'il le peut. Le militant Les Républicains se verrait bien conduire la liste divers droite. Échaudé par l'épisode de 2010, où il avait été en rivalité avec Michel Jayat, il veut d'abord réussir l'union. Il attend le feu vert d'Émilie Richaud. « Je n'ai pris aucune décision, je ne sais absolument pas. Il y a des sujets personnels et professionnels qui entrent en jeu », confie la conseillère d'opposition divers droite.

4 Isabelle Lassalle veut faire fructifier son expérience

« De toute façon, il y aura une liste, pas forcément uniquement FN, peut-être de rassemblement de la droite, de façon à faire vraiment opposition à la majorité actuelle », avance la conseillère municipale Front National Isabelle Lassalle. Néophyte en 2014, elle avait peiné à forger une liste à Cognac. Elle espère maintenant faire fructifier son expérience d'élue pour favoriser l'émergence de listes FN dans les « petites communes ». Sans présager de son rôle exact en 2020.

5 Les Insoumis dans une phase de réflexion

« Notre objectif, c'est d'abord de s'engager auprès des gens, dans des causes. » Candidate de la France Insoumise aux législatives, Nathalie Jabli remet à plus tard la question des municipales. Deux petits groupes de militants phosphorescents à Cognac. « On a plein d'idées. Après il faut des gens pour les porter », note Nathalie Jabli, qui imagine une liste de « citoyens engagés à gauche » et surtout pas « macron-compatible ». Comme en 2008 et 2014, il faudra

« J'ai envie de servir ma ville »

« Un jour, je serai maire de Cognac », avait-il déclaré en 2003 à Jérôme Mouhot, alors titulaire du siège. Morgan Berger était âgé de 15 ans. Membre du Conseil municipal des Jeunes, il se passionnait déjà pour la politique locale. Il a désormais la trentaine et garde cette vocation. « Je ne suis pas un excité des élections. Mais je le dis, oui, j'ai envie de servir ma ville, uniquement ma ville. »



Morgan Berger. PHOTO C.-C. GUINÉ

Jeune militant de l'UMP, il était proche de Jean-Hubert Lelièvre quand celui-ci a enlevé la tête de la section cognacaise. Puis ils ont « eu des divergences ». Morgan Berger est resté fidèle à Jérôme Mouhot, son mentor en politique, et son adjoint Michel Jayat, un modèle « dans sa façon d'être dans le service ». Lors des élections départementales de 2015, Morgan Berger, candidat suppléant, avait mis son énergie au service de Lillian Jousson, maire de Louzac-Saint-André. Son tour serait-il arrivé ? « Les gens m'ont vu grandir. Ils me sollicitent. Certains me demandent si je m'investirai », confie le jeune homme. Il a le temps, encore... Mais il y pense, oui, sérieusement.

sans doute compter avec ce mouvement.

6 L'inconnue En Marche, ça fourmille au centre

La République en Marche a bien l'intention de pousser une liste à Cognac, confirme le référent départemental du parti présidentiel, Przemyslaw Sokolski. Mais avec qui ? Mystère. Il y aurait des pistes mais il n'en dit pas plus. L'échiquier s'annonce bien encombré au centre. Morgan Berger (lire ci-contre) y songe. Le parti Les Centristes veut se pencher sur la question, confiait, il y a peu, Pascaline Brisset, candidate malheureuse aux élections législatives, désormais référente du mou-

vement d'Hervé Morin. Peut-être y a-t-il encore d'autres ambitions qui mijotent dans l'ombre ?

7 Et si les frontières de la commune changeaient ?

Le scénario est peu probable mais changerait totalement la donne. Et si, à l'occasion de la prochaine élection municipale, Cognac fusionnait avec ses voisines, Châteaubernard, Javrezac, Merpins. Voire avec l'ensemble des communes de l'ex-Grand-Cognac, comme l'avait envisagé Pierre-Yves Briand, le maire de Châteaubernard, au cœur de la crise de l'Agglomération ? Au plan national, le mouvement semble inéluctable. Ici, on en est encore bien loin.

Est tombé sur cet vélo, garé en centre-ville. Sur son toit, les restes d'une épaisse couche de neige. Vu la toute petite quantité de flocons tombée mardi, le Bipède a émis l'idée qu'il s'agissait vraisemblablement d'un automobiliste contentais qui adou faire la route sans que la neige enfonde vu les faibles températures encore enregistrées hier.



PHOTO LG



doizon
CONSTRUCTEUR DE GARAGES
D'ABRIS DE JARDIN
& D'AUVENTS

EXPOSITION PERMANENTE
Ouvert les lundis, mercredis
& vendredis de 14h30 à 18h

Claude BOUR
48, bd de Javrezac - COGNAC
05 45 35 28 01 - www.doizon.com

AGENDA

AUJOURD'HUI

Ateliers tablette numérique. De 10 h à 12 h, l'UNA propose une initiation à l'utilisation des tablettes numériques pour les plus de 60 ans, à la bibliothèque. Tél. 06 52 89 45 33 ou 06 81 46 23 58.

Atelier de lecture. De 14 h à 17 h, autour du livre « Marcher, une philosophie », de Frédéric Gros, à la bibliothèque. Tél. 05 45 36 19 50.

Exposition. De 14 h à 18 h, photographes de Noël Bourgoin sur les églises romanes des Charentes, à la bibliothèque.

Mars planète danse #3. À 19 h 30, présentation publique du programme du festival, en présence d'artistes - Éloïse Deschamin et Agata Maszkiewicz - à l'Avant-Scène, suivie d'un apéritif convivial. Entrée libre et gratuite.

Louzac et Saint-André se disent enfin oui

ADMINISTRATION Les deux communes s'apprêtent à fusionner. Une réunion publique est organisée ce soir pour en parler

JONATHAN GUÉRIN

On pourrait comparer cela à un couple que l'on a tellement l'habitude de voir ensemble qu'on en oublierait presque qu'ils ne sont pas mariés. Beaucoup ignorent que Louzac-Saint-André n'est pas une seule entité, mais deux communes associées. « Je pense que les trois-quarts des habitants doivent l'ignorer », estime Lilian Jousson, le maire.

Mais 2018 devrait être l'année du mariage. « Enfin ! », serait-on tenté d'écrire. Car déjà, en 1973, les deux villes ont procédé à une association de communes, une procédure permise par la loi Marcellin de 1971. Voilà donc quarante-cinq ans que ce fonctionnement dure, avec Saint-André en commune associée. Cette dernière ne dispose pas d'un maire en tant que tel, mais d'un maire délégué, en la personne d'Alain Vinet. Les deux entités sont étroitement imbriquées, mais quelques différences subsistent : « On a par exemple deux types d'archives, ou d'état civil, ce qui est un peu compliqué pour le secrétariat et la gestion quotidienne », estime Lilian Jousson.

Ce dernier compte donc organiser un vote, lundi prochain au Conseil municipal, pour aller au bout du processus et fusionner les deux ha-



En 2014, Lilian Jousson (au centre) avait été élu maire, et Alain Vinet (à sa gauche) adjoint à Saint-André. ARCHIVES/C. GUINÉ

meaux, dotés d'à peine plus de 1 000 habitants. « Dans la mesure où nous ne créerons pas de commune nouvelle, nous n'aurons pas d'aide de l'État, regrette l'élu. Mais on va faire quelques petites économies. »

Le préfet décidera

Ce mariage, de raison plus que d'amour, avait jusque-là achoppé sur quelques velléités, qui pourraient ressortir ce soir à la faveur d'une réunion publique. « Certains râleurs patentés estiment qu'un hameau est plus favorisé que l'autre, anticipe le maire. Mais normalement, il n'y aura pas de

problème. J'ai simplement attendu que tout le monde soit d'accord. J'ai toujours dit qu'il ne fallait forcer la main de personne. »

Une fois le vote du Conseil entériné, lundi à 18 h 30, le dossier passera devant le préfet, qui devrait logiquement valider la fusion. Après cela, les effets négatifs devraient être imperceptibles pour le grand public : pas de changement de code postal ou de doublons de rues... « Ce sera incolore et inodore », résume le premier édile. Si certains en doutent, ils pourront s'exprimer ce soir, à 18 h 30, à la salle de Saint-André.

La semaine scolaire sera maintenue à 4 jours et demi

Mardi dernier a eu lieu le dépouillement d'une consultation organisée dans le but de connaître la volonté des parents d'élèves sur les rythmes scolaires : soit conserver la semaine d'enseignement répartie sur 4 jours et demi ou adopter celle de 4 jours.

En 2013, le gouvernement avait décidé que la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires serait étalée sur 4 jours et demi. Le gouvernement actuel laisse le choix pour la rentrée 2018 : adopter par dérogation la semaine de 4 jours ou maintenir la semaine de 4 jours et demi. En fonction du choix, un autre élément est à prendre en considération : qui financera le coût des activités périscolaires jusqu'alors pris en charge par Grand-Cognac, mais qui a fait savoir que ce ne sera plus le cas à la rentrée.

Un examen collégial

En dehors de tout critère de confort et d'économie des uns et des autres, un examen collégial (parents, enseignants, élus...) de ce qui serait le mieux pour la qualité d'apprentissage des enfants a conduit à décider que la semaine de 4 jours et demi devait perdurer. L'enseignement des matières fondamentales, pratiqué le matin à un moment favorable à



L'école primaire de Saint-Laurent-de-Cognac. PHOTO COLETTE GUNÉ

la compréhension et à la mémorisation, chez un enfant reposé et plus concentré, porte mieux ses fruits. Complété l'après-midi par des moments périscolaires aux sujets orientés sur l'éveil, la découverte et la vie en société.

29 voix sur 35

Mais qui portera la charge financière des activités périscolaires ? Qui les enseignera ? Les enseignants proposent d'assurer cet enseignement complémentaire. Deux réunions enseignants-élus ont permis d'évaluer le coût de ces activités. Une commis-

sion « finances » s'est réunie pour la circonstance et a donné son accord de principe pour la prise en charge des coûts engendrés par ces activités.

Il fut ensuite décidé de consulter les parents après qu'une large information fut dispensée par les délégués des parents d'élèves.

Sur 35 familles invitées à se prononcer, 35 ont voté : 29 voix pour continuer selon la formule de 4 jours et demi, complétés par des activités périscolaires, soit 82 % des suffrages exprimés.

Colette Guné

CHÂTEAUBERNARD

Trois randonnées à vélo. L'AS Verriers cyclotourisme organise trois randonnées à vélo ce dimanche 11 février. Départ à 9 heures devant l'usine Verallia, port du casque obligatoire. Le parcours de 56 km prendra une autre direction à hauteur de Coulonges, les circuits de 65 et 72 km se scinderont à hauteur de Salles-d'Angles.

Secours populaire. Tous les vendredis de 14 à 17 heures ainsi que le 2^e samedi de chaque mois de 10 à

12 heures Boutique solidaire ouverte à tous et aide alimentaire. Lieu d'implantation : les locaux de l'ancienne crèche, résidence du Hameau des Meuniers, rue Jean et Pierre Bienassis (Bât D, entrée A1). Prendre la direction du complexe sportif Jean-Monnet, la résidence est située en face. Contact : Claudine Poncy 06 80 40 36 87